



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

## Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier juillet vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Joël ALPY, Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h05*

---

### **1. Projet « centre bourg » : audition de SOLIHA Jura et du SIDEC du Jura**

M. le Maire accueille M. Claude PECCLET, directeur de SOLIHA Jura et M. Patrick MICHE, chef du service « Equipements collectifs » du SIDEC du Jura. Cette audition est organisée à la demande du conseil municipal afin d'éclairer ses choix concernant le projet « centre bourg » qui doit permettre l'implantation à côté de la mairie, de locaux pour une micro-crèche, pour des activités médicales ou paramédicales ainsi que des logements adaptés aux personnes âgées, mais aussi, éventuellement, une chaufferie bois et des logements classiques.

Claude PECCLET indique que SOLIHA a pour vocation d'assister les collectivités dans leur réflexion en amont du projet afin de l'adapter aux besoins et d'éviter une mauvaise orientation de celui-ci, dans la continuité de la mission menée précédemment sur les logements pour personnes âgées. SOLIHA Jura a une expertise depuis plusieurs années dans la conception des logements seniors et peut accompagner la Commune en la matière, en veillant à conserver dans le temps l'esprit initial du projet.

Patrick MICHE rappelle que le SIDEC du Jura peut assurer la fonction de mandataire sur une opération d'une telle envergure, comme il l'a fait pour l'extension de l'école ou la salle des sports. Le SIDEC gère donc pour le compte de la Commune l'ensemble de l'opération d'un point de vue administratif et financier (y compris la recherche de financements), sachant que c'est la Commune qui prend les décisions. Les 2 organismes sont donc complémentaires.

MM. PECCLET et MICHE indiquent que de nombreuses questions se posent pour définir avec précision les contours de l'opération et le programme : surface affectée à chaque composante, nombre de logement, ambition architecturale et énergétique, gestion future des logements et gestion de la vacance locative, assujettissement à la TVA, stationnement et traitement des espaces publics, chaufferie bois... Ils soulignent que si le projet envisagé est d'envergure, il est tout à fait pertinent et bien dimensionné pour la Commune qui a déjà menée des projets similaires, comme la rénovation de la Maison Gauthier (3 commerces, 10 logements).

Après l'audition de l'OPH du Jura, cette nouvelle audition vise à donner aux élus les renseignements pour trancher la question de la maîtrise d'ouvrage de ce projet :

- soit la Commune assure la maîtrise d'ouvrage intégrale de l'opération avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de SOLIHA Jura et une mission de mandataire confiée au SIDEC du Jura ;
- soit l'OPH assure la maîtrise d'ouvrage pour les logements seniors et la Commune délègue la maîtrise d'ouvrage pour les autres équipements à l'OPH.

Si la première option est retenue, SOLIHA et le SIDEC débiteront leur travail par l'établissement d'une feuille de route financière et technique pour définir non seulement le coût d'objectif de l'opération, mais surtout l'équilibre financier du projet avec les subventions, le FCTVA et les futurs loyers pour vérifier la soutenabilité financière de l'opération.

Après le départ des deux intervenants, le conseil municipal se déclare satisfait des auditions réalisées qui permettent de l'éclairer pour les choix à faire lors de la prochaine séance du conseil municipal.

### **Bâtiment de la Cure**

M. le Maire présente l'estimation faite par un notaire pour le compte de l'association diocésaine, propriétaire de la cure :

- Parcelle avec la cure : 230 000 €
- Parcelle du jardin du curé : 52 000 €

La valeur globale est néanmoins estimée à 230 000 €. L'estimation réalisée à la demande de la Commune par France Domaines le 28 mars 2019 est de 100 000 €, avec une marge de négociation de plus ou moins 10 %.

Après un large débat, le conseil municipal constate l'écart très important entre les 2 estimations. Si celle de France Domaines semble être un plancher, celle réalisée par le notaire est jugée disproportionnée. Compte tenu des contraintes de marge de manœuvre limitée par rapport à l'estimation de France Domaines, le conseil municipal décide pour l'instant de ne pas faire d'offre puisqu'elle ne serait pas acceptée. Il rappelle néanmoins son vif intérêt pour le bâtiment.

## 2. Enfance, jeunesse

### **Centre périscolaire : assemblée générale du 19 juin 2019**

Carmen VALLET présente une synthèse des données communiquées lors de l'assemblée générale. Le bilan financier de l'année 2018 est positif avec un excédent de 2 800 € environ, dont une large part viendra en déduction des prochaines subventions communales. On constate un meilleur équilibre entre les subventions et les participations des familles, qui sont désormais à près de la moitié des recettes, notamment grâce à la bonne fréquentation du centre périscolaire.

De nombreuses activités ont été proposées aux enfants tout au long de l'année. 98 enfants issus de 69 familles ont fréquenté au moins une fois le centre périscolaire au cours de l'année. Toutefois, un nombre trop restreint de parents s'implique dans la gestion de l'association, ce qui risque de poser des difficultés lorsque la présidente cessera ses fonctions à la fin de l'année scolaire 2019-2020. Si la gestion du centre périscolaire est confiée à un organisme extérieur, les coûts seront plus importants pour les familles.

### **Conseil d'école : réunion du 25 juin 2019**

- Équipe éducative : de nombreux changements interviendront pour l'année scolaire 2019-2020. Céline BAILLY-COMTE a obtenu sa mutation à l'école d'Andelot-en-Montagne et sera remplacée par Emilie CUENOT, qui est nommée sur le poste. Anne-Sophie ALPY assurera la direction de l'école et sera remplacée par Mme WEBER pour son jour de décharge de direction. Véronique GREMION sera présente. Les remplaçants de Mélanie BOURGEOIS et Johanna JOLY, en congé parental, ne sont pas encore connus. Concernant les ATSEM, Annie MARMIER fera valoir ses droits à la retraite au 31 décembre : une redéfinition du poste sera réalisée avant de lancer le recrutement.
- Effectifs : pour la rentrée, il est prévu 127 élèves (stable).
- Activités : de nombreuses activités et sorties ont été proposées aux élèves de toutes les classes au cours de l'année.
- Cirque : l'école bénéficiera d'une intervention du cirque « Va et vient » de Chaux-des-Crotenay en fin d'année scolaire. Le coût de 6 500 € env. sera pris en charge à 90 % par la communauté de communes.
- Travaux, matériel : la couverture de la passerelle sera réalisée dans l'été, de même que la réfection de la toiture de la mairie. Le nouveau matériel informatique sera commandé dès obtention du feu vert par le rectorat.

## 3. Bâtiments, patrimoine communal

### **Couverture de la passerelle école-périscolaire : attribution des travaux**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que 8 entreprises ont été consultées et seule l'entreprise Lionnel PAULIN, de Cuvier, a répondu avec une offre à 13 271,61€ HT.

Ce devis a été étudié par le maître d'œuvre, l'architecte Georges LADOY, qui estime l'offre correcte. A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Lionnel PAULIN. Les travaux seront réalisés dans le courant de l'été.

### **Travaux d'électricité à l'église : attribution des travaux**

Des travaux de réparation temporaire ont été exécutés par l'entreprise VACELET afin de rendre fonctionnelle la soufflerie du chauffage de l'église. Des devis de mise aux normes ont été demandés :

- Ent. Vacelet : 2 685,00 € HT
- Ent. Blondeau : 2 977,35 € HT

Le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre de l'entreprise Vacelet.

### **Salle des fêtes : remplacement des portes d'entrée du sas**

Les 2 portes d'entrée principales de la salle des fêtes sont devenues totalement ou partiellement hors d'usage. Leur remplacement est nécessaire par des menuiseries en alu, plus résistantes dans le temps. Un premier devis a été demandé. Dans l'attente de la réception des autres propositions financières et afin de ne pas perdre de temps compte tenu de l'urgence des travaux, le conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour attribuer dans le courant de l'été les travaux de remplacement des 2 portes d'entrée de la salle des fêtes dans la limite d'un budget de 6 500 € HT.

## **4. Forêts et bois : vente de Levier du 19 juin**

Seul le lot constitué des parcelles 77 et 80 a été acheté par la scierie Chauvin. Les 3 autres lots ont reçu chacun 2 propositions, mais elles étaient inférieures aux prix de retrait fixés par la Commune. Toutefois, la scierie Lorin, qui a fait la meilleure proposition sur 2 des lots, proposent une vente de gré à gré au prix de l'offre, relativement proche du prix de retrait :

- Parcelle 4 : offre à 56,35 €/m<sup>3</sup> pour un prix de retrait à 58 €/m<sup>3</sup>
- Parcelle 5 : offre à 61,06 €/m<sup>3</sup> pour un prix de retrait à 62 €/m<sup>3</sup>

Le conseil municipal, après avis des membres de la commission, accepte de vendre les lots des parcelles 4 et 5 à la scierie Lorin au prix proposé lors de la vente de Levier et donne tout pouvoir à M. le Maire pour formaliser cette vente.

## **5. Divers**

**Droit de préemption urbain** : M. le Maire n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune concernant la vente des parcelles AB 156, AB 160 et AB 161 (rue de Mouthe), correspondant à une maison d'habitation, un terrain constructible et une part d'indivision de voirie.

*Prochaine séance du conseil municipal : lundi 2 septembre 2019.*

*La séance est levée à 22h30.*



Le Maire,  
  
Florent SERRETTE